



Consommation réelle EDF impossible

Par **foufou08**, le **23/04/2013** à **13:31**

Bonjour,

Suite a un déménagement, EDF a réalisé une facture de fin de contrat. Celle ci se base sur la relève réelle de mon arrivée en juillet dernier jusqu'a une relève réelle de Mars 2013.

Or la consommation est telle qu'EDF me demande 2000€, ce qui est impossible de consommer en a peine 9 mois (38 m²), même en chauffant à fond et en laissant tourner le chauffe-eau aux heures pleines.

Les conseillers aux téléphone me disent qu'effectivement c'est impossible, mais les relèves étant réelles et donc correspondant à ma consommation réelle, il était impossible de faire quoi que ce soit.

Un électricien est venu pour vérifier mon installation: Rien, si ce n'est que mon installation n'a pas de disjoncteur.

Le bureau UFC Que Choisir de Nantes me dit qu'ils ne peuvent rien faire.

Ayant quitté l'appartement et ayant résilié, EDF ne veut pas envoyer d'agent pour vérifier le compteur, et le nouveau locataire ne veut pas l'appeler non plus. Je suis donc coincé.

Je commence par perdre espoir. Quels sont mes recours?

Par **youris**, le **23/04/2013** à **13:46**

bjr,

une installation domestique électrique comprend forcément un disjoncteur calibré suivant la puissance souscrite et qui marque la limite de concession du fournisseur d'électricité. vous pouvez demander à votre fournisseur de procéder à une vérification et à un étalonnage du compteur concerné.

mais en principe l'exactitude de comptage de ce type d'appareils varient peu.

si vous êtes certain de l'index du compteur à la résiliation, il faut vérifier quel index a été pris en compte à la souscription du contrat.

en dernier lieu vérifier que votre installation n'alimente rien d'autre car cette absence de disjoncteur n'est pas normale.

cdt